



ATELIER 2

Le SIGil'Carto : un socle partagé et des outils collaboratifs pour l'enrichissement de données

- Retour d'expérience sur le déploiement du nouveau profil dédié pour la préparation du futur **SDIRVE**
- Intégration des ouvrages d'art dans le cadre du programme national "ponts"



Le SIGil, des solutions innovantes Pour l'aménagement du territoire



Damien MALVAUX

Technicien SIGil



Anne NIVELLE

Responsable service réseaux,
éclairage public et mobilités

→ Présenté par

→ Un nouveau profil destiné aux intercommunalités pour identifier les besoins en infrastructures de recharge pour véhicules électriques



Lecture spatialisée et précise



Saisie facilitée et guidée



Croisement avec d'autres données



Communication réactive



Révision du SDIRVE 79

1. Contexte
2. Méthodologie
3. Identification des zones favorables depuis le profil dédié SIGil'carto

Les intercommunalités



Le bureau d'études



Révision du SDIRVE 79

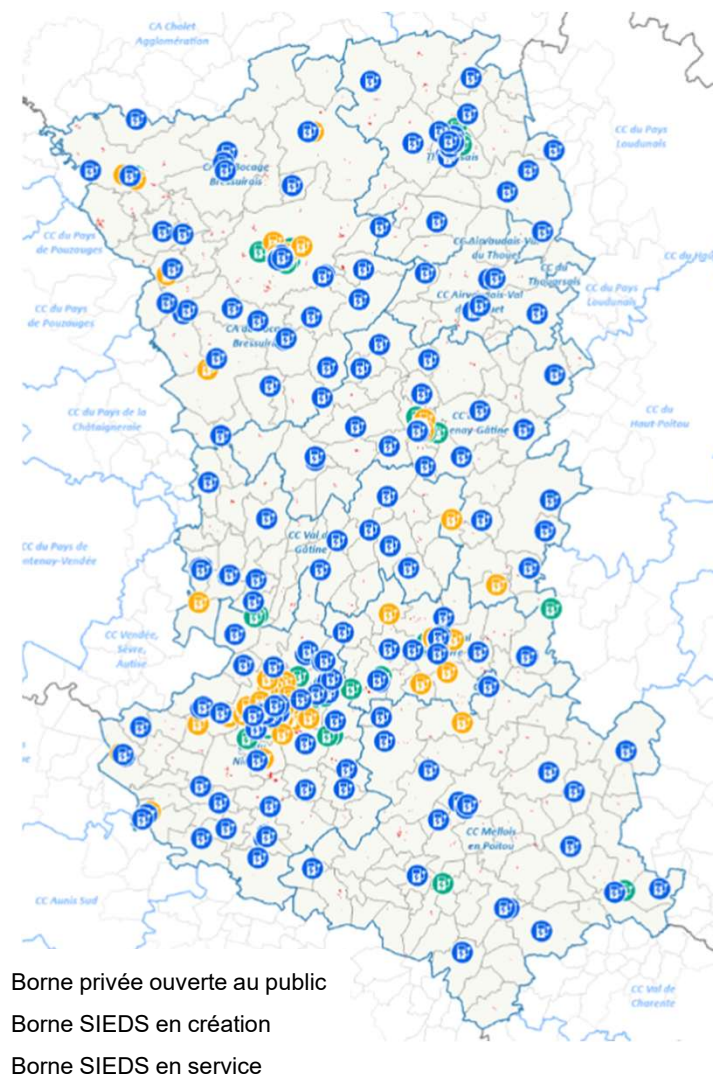
→ Contexte

- Fin du 1er schéma directeur **2023-2026**
- Déploiement de **295 bornes publiques** 22 kW
- Déploiement de **181 stations privées** ouvertes au public

Intercommunalité	Bornes de recharge ALTERBASE 22kW Objectif : 50% SDIRVE 2023-2026
NIORTAIS	127 bornes
HAUT VAL DE SÈVRE	21 bornes
BOCAGE BRESSUIRAIS	50 bornes
PARTHENAY-GÂTINE	26 bornes
MELLOIS EN POITOU	27 bornes
THOUARSAIS	21 bornes
AIRVAUDAIS VAL DU THOUET	6 bornes
VAL DE GÂTINE	17 bornes
TOTAL	295 bornes

En 2026, le SIEDS engage la révision du schéma directeur des IRVE 2027-2030

Infrastructures de recharge pour véhicules électriques en Deux-Sèvres

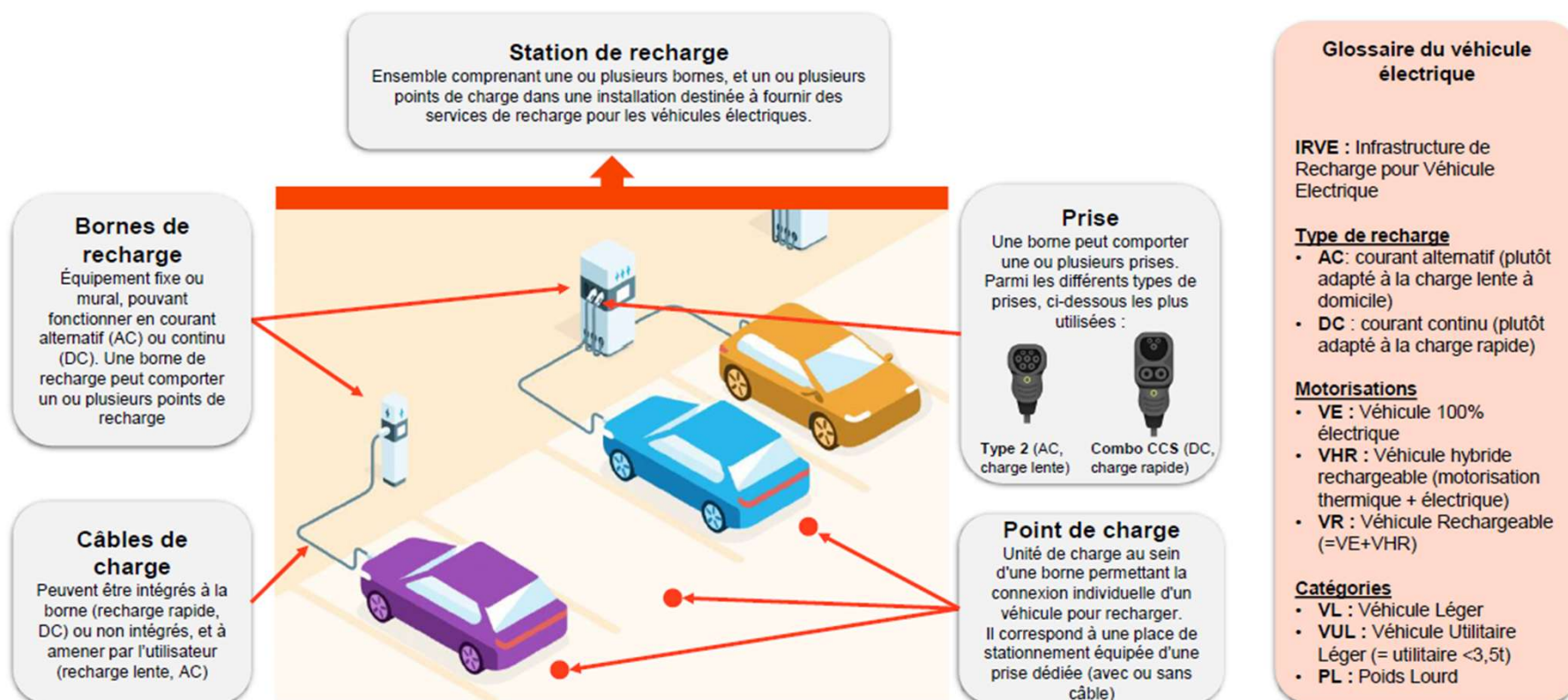


Révision du SDIRVE 79

→ 1. Considérations techniques

- L'étude est réalisée en **point de charge** (un emplacement de véhicule)

Principaux éléments composant une station de recharge pour véhicules électriques



→ 1. Considérations techniques

- Les cas d'usage varient en fonction des lieux, du type de borne et du type de véhicule

	Recharge principale	Recharge occasionnelle/ d'opportunité	Recharge en itinérance / transit
Objectifs	• Rendre la recharge accessible à tous les habitants, y compris aux ménages n'ayant pas accès à une borne à domicile	• Fournir un complément de recharge aux habitants lors d'activités occasionnelles • Permettre la recharge d'appoint pour les professionnels • Renforcer l'attractivité des sites touristiques	• Faciliter les trajets longs avec un service de recharge rapide sur les grands axes routiers ou à proximité
Public cible	• Habitants stationnant à proximité immédiate du domicile ou de leur lieu de travail	• Habitants en déplacement • Flottes et professionnels (ex : taxis, artisans) • Touristes	• Touristes et automobilistes en transit
Période et durée de recharge	• Surtout de nuit • 6 à 10h	• En journée • 1 à 3h	• En journée • 15 à 30 min
Sites de déploiement	• En voirie • A proximité des logements (nuit) et des lieux de travail (jour)	• Parkings en centre ville • Parkings de centres commerciaux • Parkings de sites touristiques	• Parkings sur aires d'autoroutes • Parkings à proximité des sorties d'autoroute et grands axes
Typologie de recharge	• Recharge lente (7,4kW, AC)	• Recharge accélérée (22 kW, AC) • Recharge rapide (25-150 kW, DC)	• Recharge ultra-rapide (> 150kW, DC)



Les véhicules électriques **n'acceptent pas tous la même puissance de recharge maximale**. Pour la recharge AC, une part significative des véhicules est limitée à 11kW, et ne peuvent pas tirer pleinement parti des bornes AC 22kW. De même, en DC, un véhicule conçu pour une **charge maximale de 100 kW en DC** ne pourra **pas bénéficier** pleinement d'une borne offrant une puissance de charge de 200 kW.



Révision du SDIRVE 79

→ 1. Considérations réglementaires

- **FOCUS** : synthèse de la réglementation concernant l'équipement en IRVE

Parcs de stationnement¹ de bâtiments non-résidentiels existants

- **Trajectoire cible** : 1er janvier 2025 au plus tard
- **Caractéristiques du parking** :
 - Parking souterrain ou en extérieur
 - Parking comportant 20 places ou plus
- **Obligation** : déployer à minima un point de charge (PDC) par tranche de **20 places** dont une place accessible PMR
- **Texte de loi** : code de la Construction et de l'habitation - articles L113-11 à L113-14

Exemples de parkings : parking de la Mairie, de la salle des fêtes, de la piscine

Parcs de stationnement¹ publics gérés en DSP, en marché public ou en régie

- **Trajectoire cible** : 1er janvier 2025 au plus tard
- **Caractéristiques du parking** :
 - Parking souterrain ou en extérieur
 - Parking comportant 20 places ou plus
- **Obligation²** : déployer à minima un point de charge (PDC) par tranche de **20 places** dont une place accessible PMR
- **Texte de loi** : article 118 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Exemples de parking : parking de la place du marché, parking touristique à l'entrée d'un village

1 : La loi LOM ne définit pas précisément la notion de parc de stationnement. A la lecture des articles L. 113-11 et suivants, un parc de stationnement est un lieu constitué de plusieurs emplacements de stationnement. Cela n'inclut pas la voirie (places intégrées à une rue).

2 : sur délibération, les collectivités compétentes peuvent répartir les infrastructures de recharge dans les parcs de stationnement de leur territoire pour prendre en compte la réalité des besoins des usagers, les difficultés techniques d'implantation ou les coûts d'aménagement. Dans ce cas, le respect des règles relatives au nombre de points de charge par tranche de vingt emplacements est apprécié sur l'ensemble des parcs concernés par cette répartition

→ 2. Méthodologie

- L'étude se compose en **4 grandes phases** :



- Entretiens avec les EPCI
- **Recensement des besoins IRVE** -----
- **État des lieux** urbain, démographique, socio-économique, touristique et motorisation du territoire
- **État des lieux du parc de véhicules rechargeables**
- **État des lieux des IRVE ouvertes au public**
- **Analyse critique des déploiements réalisés par rapport aux éléments indiqués dans le SDIRVE 2023-2025**



→ 3. Identification des zones favorables IRVE

- Mise en place un **profil cartographique pour les intercommunalités** du département afin d'identifier les parkings qui ont un potentiel IRVE et/ou IRVAE.

The screenshot displays the SIGil carto web application interface. On the left, a 'Données' sidebar shows a legend for 'Parking étude' with categories: Favorable IRVE (purple), Favorable IRVAE (yellow), Favorable IRVE + IRVAE (green), Non étudié (orange), and <toutes les autres valeurs> (grey). Below the legend are checkboxes for 'Mobilité (IRVE)', 'Urbanisme', 'Environnement', 'Cadastré', 'Limites administratives moyenne échelle', and 'Thèmes de l'utilisateur' (checked). The main map area shows a street map of Celles-sur-Belle with several orange polygons indicating 'Non étudié' areas and a few purple polygons indicating 'Favorable IRVE' areas. On the right, a 'Parking à l'étude IRVE' window is open, displaying a 'Parking potentiel IRVE' form. The form includes fields for 'EPCI' (CC Mellois en Poitou), 'Commune' (Celles-sur-Belle), 'Etude' (Non étudié), 'Etude détail' (Non étudié), 'Nom de parking', 'Détail' (Favorable IRVE), 'Adresse', 'Type', 'Mode de gestion', 'Remarques', 'Rénovation prévue', 'Détail de rénovation', 'Nb de places', 'Nb de bornes à déployer', 'Commentaire', 'Nb de bornes < 7,4 kW', 'Nb de bornes > 7,4 kW et < 22 kW', 'Nb de bornes > 22 kW et < 150 kW', 'Nb de bornes > 150 kW', and 'Localisation borne de recharge'. The form has 'Fermer' and 'Valider' buttons at the bottom right.

Programme national PONTS

→ Intégration des données de recensement des ouvrages d'art dans le SIGil'carto pour disposer d'un outil de suivi à destination des communes

1. Présentation du programme (PNP entre 2021 et 2025)
2. Bilan du recensement
3. Cartographie et données
4. Chiffres clés
5. Accompagnement d'ID79 à l'échelle du département
6. Aide du SIEDS à l'intégration des données dans le SIGil'carto



Programme national PONTS



→ 1. Présentation du programme

Initié par le plan de relance en décembre 2020, le Programme national Ponts vise à :

Accompagner les collectivités territoriales dans une meilleure **connaissance, surveillance et gestion de leurs ouvrages d'art**, en particulier les ponts et les murs de soutènement routiers.

Le programme est **piloté par le Cerema**, établissement public de référence en matière d'ingénierie territoriale,

et s'inscrit dans une démarche nationale de structuration et de modernisation de la gestion des infrastructures.

2 programmes de recensement des ouvrages d'art ont été réalisé entre 2021 et 2025 :

2021-2023

Programme national Ponts 1

- Parmi les 28000 communes éligibles, 11 540 communes s'engagent dans le dispositif.

2023-2025

Programme national Ponts 2

- Le gouvernement décide d'étendre le dispositif à près de 20 000 nouvelles communes répondant à de nouveaux critères d'éligibilité.
- 3 269 communes supplémentaires sont retenues et bénéficient du Programme.

Programme national PONTS



→ 2. Bilan du recensement

Carnet de santé



- Chaque commune bénéficiaire reçoit un carnet de santé de ses ouvrages, intégrant une première évaluation de leur état.
- Plus de 42 000 carnets de santé ont ainsi été remis, offrant aux collectivités un **outil structurant** pour prioriser leurs actions de surveillance et d'entretien.

Programme national Ponts TRAVAUX



- À la suite des premiers résultats du recensement, l'État engage à partir de fin 2023 **un soutien financier dédié aux travaux**. Une enveloppe globale de 55 M€ est mobilisée pour accompagner les collectivités dans la réparation de leurs ouvrages les plus dégradés.
- Ce dispositif cible en priorité les ouvrages présentant un enjeu majeur en matière de **sécurité des usagers** et de **continuité des mobilités locales**.

Programme national PONTs

→ 3. Cartographie publique et données ouvertes

Une cartographie publique rassemble l'ensemble des informations rendues publiques dans le cadre du programme. Elle permet de visualiser :

- les communes bénéficiaires,
- l'avancement des opérations de recensement,
- les typologies d'ouvrages recensés.

Pour les recensements qui ont eu lieu entre 2021 et 2025, chaque commune peut consulter les données la concernant et accéder aux informations issues de son carnet de santé.

Liens :

Cartographie Publique et données des ouvrages recensés au 03/10/2025

www.cerema.fr/programmenationalponts/cartographie

Données publiques au format CSV (licence ouverte – Etalab)

<https://www.data.gouv.fr/datasets/programme-national-ponts-donnees-publiques>



Programme national Ponts : Cartographie Publique - données au 03/10/2025



Ouvrages d'art Communes bénéficiaires Tableau de bord Définitions

Contexte

Le Programme national Ponts est un vaste programme de recensement des ouvrages (ponts et murs) communaux de plus de 14 000 communes financé dans le cadre de France Relance puis prolongé par le gouvernement pour de nouvelles communes. En outre-mer, le Programme complété par le Ministère des Outre-Mer pour 43 communes.

Cette cartographie regroupe l'ensemble des informations publiques recueillies.

Les recensements ont eu lieu entre 2021 et 2025, la carte présente l'état d'avancement des recensements sur le terrain.

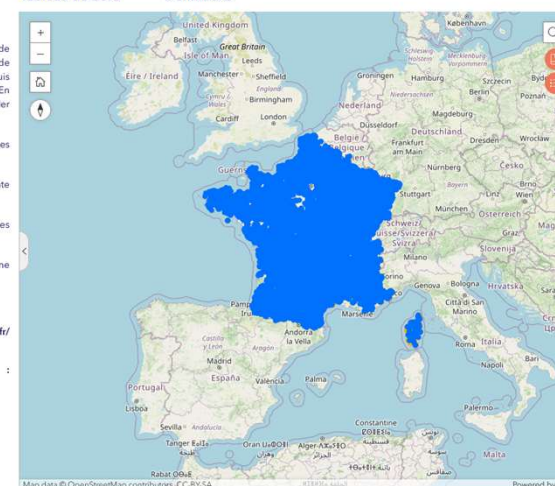
Chaque commune bénéficiaire a reçu un carnet de santé de ses ouvrages avec une information relative à son état.

Il est possible d'afficher directement un département ou une commune en utilisant l'outil de filtre.

Télécharger les données (licence ouverte - Etalab)

Pour en savoir plus sur le programme : <https://www.cerema.fr/fr/programmenationalponts>

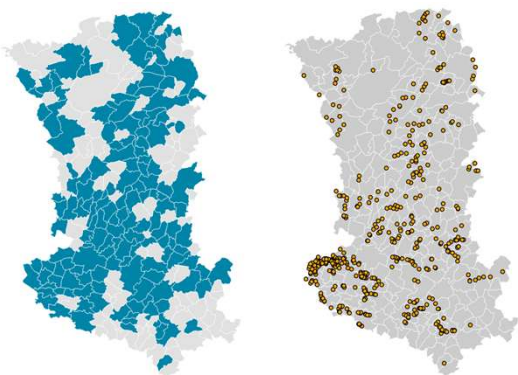
Pour toute question relative au droit à l'image : delegue.rgpd@cerema.fr



Programme national PONTS

EN DEUX-SÈVRES

→ 4. Chiffres clés PNP1 et PNP2 (2021 – 2025)



242 Communes éligibles

150 Communes bénéficiaires

591 Ouvrages recensés

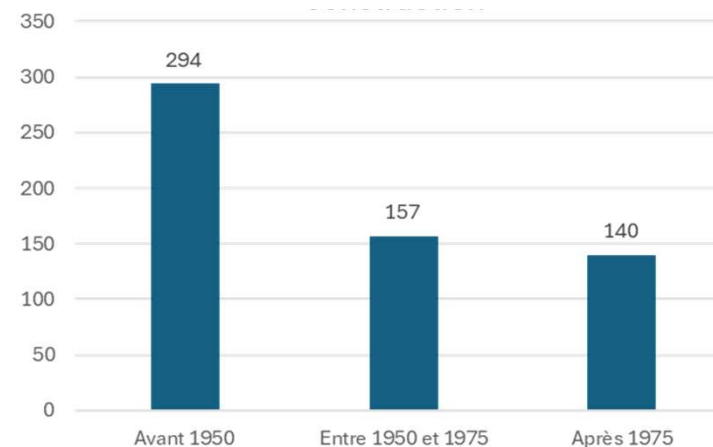


521 Ponts communaux visités
(Hors Ouvrages Loi Didier)

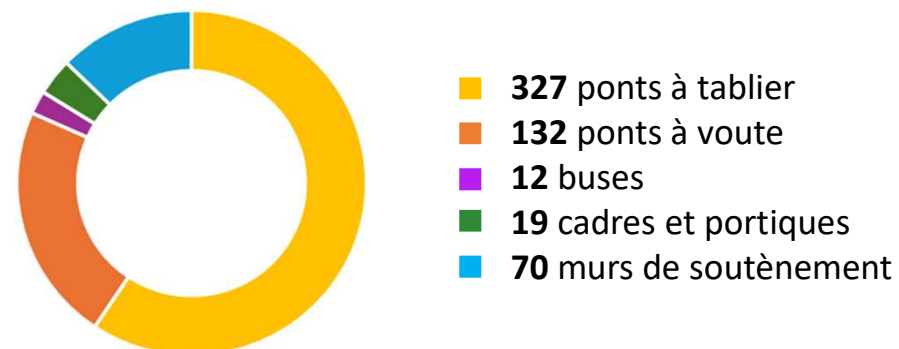


70 Murs communaux visités

Répartition des ouvrages par période de construction



Nature des ouvrages



→ 5. Accompagnement d'ID79 à l'échelle du département

L'agence départementale ID79 accompagne les communes sur la remise en l'état du patrimoine suite aux deux vagues d'inventaires. **Pour l'instant, il n'est pas prévu une 3ème vague de recensement.**



Communes bénéficiaires du PNP

Les communes doivent continuer à mettre à jour les interventions sur les ouvrages recensés.

(le Cerema doit travailler sur une plateforme mais pour le moment rien n'est réalisé).



Communes non bénéficiaires du PNP

ID79 accompagnera les communes qui n'ont pas pu participer au PNP dans le recensement et l'évaluation.

ID79 a proposé d'intégrer les données de recensement sur le SIGil'carto fin 2025 afin que les communes puissent bénéficier d'un lieu de stockage des informations, un standard et un suivi par la mise à jour de la fiche.

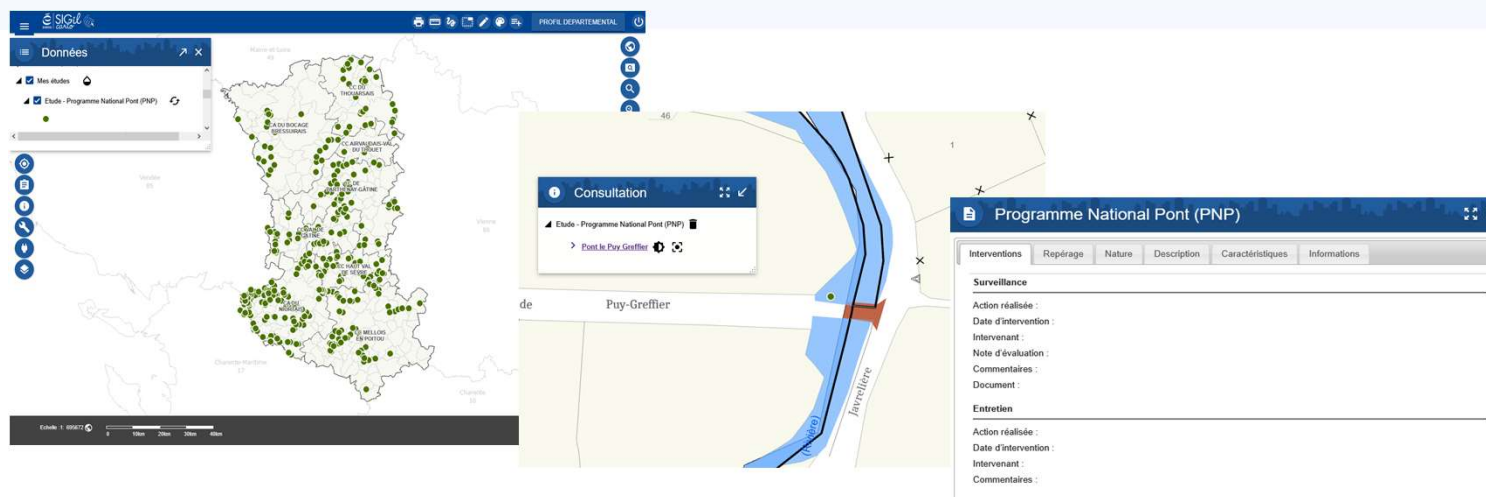
Programme national PONTs

→ 6. Aide du SIEDS pour l'intégration des données dans le SIGil'carto

Les données publiques issues du PNP sont actuellement intégrées dans les profils communaux au niveau de la thématique "Mes Études".

- Ouvrages recensés au 03/10/2025
- Carnet de santé associé (CEREMA) pour quelques communes test

L'étape suivante consistera à intégrer l'ensemble des carnets de santé dans le SIGil à l'aide des communes pour au final qu'elle puissent disposer d'un outil de suivi complet.





MERCI DE VOTRE ATTENTION

DES QUESTIONS ?